

Arnaque BE2GMBH avec injonction de paiement

Par souricette29, le 10/06/2015 à 13:50

Bonjour,

je viens de recevoir un projet de saisine du tribunal par ijcof concernant une soit disant dette envers BE2GMBH d'un montant de 298.80€.

Je tombe des nues car je ne connaissais pas avant ce courrier ce site.

Que dois je faire? Car je ne leur doit rien et ne veux rien payer.

D'avance merci pour vos conseils.